

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 février 2017

L'an deux mille dix sept, le jeudi 09 février à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Valleroy-sur-l'Ognon, sur convocation légale.

La séance a été publique.

Etaient présents : Mmes BARDEY Stéphanie, STEMER Marie et MM. CHETTOUH Bernard, DEJOUY René, DEMONET Fabien, JEAN-JOACHIM-EURASIE Patrick , JEUNE André, THOMAS Yvon.

Absente excusée : Mme BAS Lucile.

Absent non excusé : M. CLERC Bertrand.

Secrétaire de séance : JEUNE André

Le maire demande l'approbation du compte rendu du conseil du 1^{er} décembre 2016.

Aucune remarque n'a été formulée.

► Délibération sur l' Enquête publique Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRI) de la moyenne vallée de l'Ognon.

Nous avons reçu le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondations de la moyenne vallée de l'Ognon, prescrit par l'arrêté inter-préfectoral du 13 novembre 1997, complété et modifié par les arrêtés du 24 octobre 2012 et du 22 octobre 2015.

Cette enquête se déroule du 15 février au 17 mars 2017 inclus.

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, ce dossier est envoyé afin de recueillir l'avis des conseils municipaux des communes et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme, dont le territoire est couvert en tout ou partie, par le plan. Cet envoi permettra également, dans le cadre de cette procédure, de recueillir les avis des services et des administrations concernés par le projet de PPRI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de valider le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondations de la moyenne vallée de l'Ognon pour la partie qui concerne la commune de Valleroy (25870).

On passe au vote :

Qui est pour : 8 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

► **Délibération sur l' Adhésion à l'agence Technique Départementale.**

Vu l'article L.5511-1 du CGCT qui dispose : "Le Département, des Communes et des Etablissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence technique. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier".

Vu la délibération du Conseil départemental du Doubs en date du 26 septembre 2016 portant création de l'AD@T,

Vu les statuts de l'AD@T, tels qu'adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive du 12 octobre 2016.

Suite à la suppression de la clause générale de compétence pour les départements, le Département du Doubs a créé l'AD@T, Agence Départementale d'@ppui aux Territoires, appelée à traiter les demandes relatives à l'informatique et à Magnus, ainsi que les demandes d'assistance juridique des communes et intercommunalités.

Ce service était auparavant assuré gratuitement par le Département ; l'AD@T est créée depuis le 1^{er} janvier 2017, afin d'assurer la continuité du service.

Statut juridique et compétences :

Le choix s'est porté sur la création d'une Agence, au sens de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la forme d'un établissement public administratif. L'AD@T assurera des missions de base (pack de base), qui auront pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines de l'aide à l'informatisation (logiciel, installation, formation et maintenance), de la délivrance de conseils juridiques, et de toutes autres missions dans les limites de l'article L 5511-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

GRILLE TARIFAIRE AUX ADHERENTS HT

I	I. Communes Syndicats EPCI		
	Contribution annuelle	Cotisation par habitant (base population totale)	Plafond
Communes	100 €	0.60 €	5 000 €
Syndicats	500 €	0.60 €	5 000 €
EPCI	1 000 €	0.60 €	5 000 €

Pour la commune de Valleroy, 161 habitants, soit un montant de 196,60€ H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de valider l'adhésion à l' AD@T.

On passe au vote :

Qui est pour : 8 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

► **Délibération pour le Transfert de compétence PLU à la CC Doubs Baumois.**

Après lecture du modèle de délibération du transfert de compétence PLU à la CCDB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide d'opposer un refus au transfert de la compétence PLU à la CCDB à effet du 27 mars 2017.

On passe au vote :

Qui est pour : 8 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

► **Délibération pour la Carte avantages jeunes 2017 / 2018**

Pour un tarif de 7 euros la Carte Avantages Jeunes regroupe des centaines de réductions et d'avantages valables dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs ou encore des services de la vie quotidienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'offrir la carte Avantage Jeune aux enfants de la commune âgés de 8 à 25 ans.

M DEMONET Fabien ne prend pas part au vote.

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

► **Délibération sur l'affectation des têtes des frênes coupés de la parcelle n° 33**

Les Têtes des arbres abattus sur la parcelle n° 33 sont laissées en place par la société ADS Bois, société de bucheronnage ayant effectué les travaux de coupe.

L'enlèvement par cette société serait facturé à la commune pour un forfait de 20 euros par stères.

Le volume de bois a été évalué par les garants à 40 stères.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Décide de mettre en vente ce lot de bois de 40 stères aux résidents de Valleroy.
- Décide de fixer le prix de départ des enchères à 06 euros le stère.
- Indique que les enchères se dérouleront en mairie, le vendredi 10 mars 2017 à 18h00.

On passe au vote :

Qui est pour : 8 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix

► **Informations diverses**

- La nouvelle communauté de communes porte le nom de : Communauté de Communes du Doubs Baumoï, chaque conseiller communautaire pourra faire parti de 2 commissions, pour cela les maires de Moncey, Thurey le Mont et Valleroy se sont réunis et mis d'accord pour siéger sur 8 commissions afin de représenter activement nos 3 communes.
- Mr Dejoux qui fait parti de la "**Commission syndicale des Biens Indivis de Cirey-Vandelans**" ex "**Syndicat Intercommunal de Cirey-Valleroy-Vandelans**" nous informe que les appels d'offre ont été lancés pour la réfection du toit de l'église de Cirey.
- Le muret à côté du monument aux morts sera démonté et sera remaçoné.
- Le dimanche 16 avril 2017 une chasse à l'œuf sera organisé pour les enfants au bois de Machotte sera suivi d'un vin d'honneur.
- Les travaux de remplacement de l'éclairage public débuteront à la fin de 1er trimestre 2017.
- Implantation de deux sapins, un vers l'arrêt de bus et un au bois de la Machotte pour éviter de couper des sapins pour les Fête de Noël.

Prochaine réunion le 9 mars 2017 à 20H15.

M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, le 1er décembre 2016.

La séance est levée à 22 heures et 10 minutes.